

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre, à dix-neuf
Présents :	54	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	12	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier-Coren à
Pouvoirs :	11	Saint-Flour, après convocation légale en date du 10
Votants :	65	septembre 2024, sous la Présidence de Madame Céline
		CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, MME Sylvie VAISSADE, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, MME Nadine JANVIER, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc POUGET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Éric GOMESSE, M. Jonathan LAROISSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

Pouvoirs :

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
M. Jean-Paul BERTHET donne pouvoir à MME Béatrice ANTONY
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Jean-Marc BOUDOU
MME Annick MALLET donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS
M. Daniel MIRAL donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT
M. Jean-Luc PERRIN donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 SEP. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 SEP. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par les citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**OBJET : CONSTRUCTION D'UNE DECHETTERIE A CHAUDES-AIGUES -
ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard MAURY

Considérant le projet de territoire approuvé lors de la séance du 30 juin 2021, et sa fiche n°186 du projet de territoire 2021/2026 intitulée « Optimiser le maillage du territoire en déchetteries fixe et mobile » ;

Rappelant la nécessité d'aménager une déchetterie sur le secteur de Chaudes-Aigues afin de renforcer le maillage du terrain ;

Vu l'autorisation de défrichement obtenue en date du 6 août 2024 ;

Vu le dépôt de la demande d'enregistrement de la déchetterie au titre de l'enregistrement ICPE et son instruction en cours ;

Vu le dépôt de permis de construire en date du 14 août 2024 ;

Rappelant que cette opération est d'un montant prévisionnel de l'opération de 772 680 € TTC, pour un montant de subvention de 189 231 € au titre de la DETR 2024 ;

Considérant la consultation des entreprises en procédure adaptée pour les travaux de construction d'une déchetterie à Chaudes-Aigues organisée via la plateforme achatpublic.com du 16 avril au 24 mai 2024 et publiée au journal d'annonces légales de La Montagne dans son édition du 19 avril 2024, au terme de laquelle 11 entreprises ont proposé leurs offres pour 7 lots ;

Vu l'avis de la commission ad'hoc MAPA du 22 juin 2024 ;

Considérant les négociations avec les soumissionnaires des lots 1, 3, 4 et 6 du 10 juillet au 26 juillet 2024 via la plateforme Achatpublic.com ;

Considérant la consultation des lots 2 et 5 du 5 juin au 21 juin 2024 via la plateforme Achatpublic.com ;

Considérant la consultation du lot 7 du 10 juillet au 26 juillet 2024 via la plateforme Achatpublic.com ;

Vu l'avis de la commission ad'hoc MAPA du 27 août 2024 ;

Il est proposé de retenir les entreprises les mieux disantes pour les lots suivants :

Lot	Estimation	Entreprises	Montant offre C HT		Proposition Commission
1 - Terrassement - VRD - Espaces verts	265 223,00 €	MARQUET TP 15100 Saint-Flour	Total	302 672,56 €	A retenir
Tranche ferme	254 223,00 €		TF	268 386,64 €	
Tranche optionnelle 1	- €		TOP 1	10 517,73 €	
Tranche optionnelle 2	- €		TOP 2	17 098,40 €	
Tranche optionnelle 3	11 000,00 €		TOP 3	6 669,79 €	
2 - Electricité	18 490,00 €	TARDIEU 15100 Saint-Flour	39 099,01 €		Non retenu inacceptable / relance
3 - Maçonnerie génie civil	85 495,00 €	MARQUET TP 15100 Saint-Flour	95 668,50 €		A retenir
4 - Serrurerie	70 000,00 €	SEETECH 66350 Toulouse	97 370,00 €		A préciser et négocier
5 - Signalisation	7 792,00 €	MSR 15 15100 SAINT-FLOUR	11 664,05 €		A négocier
6 - Equipements	120 000,00 €	AGEC 64990 LAHONCE	15 000,00 €		A retenir
7 - Local	60 000,00 €	BCM 63500 ISSOIRE	75 998,99 €		A préciser et négocier

Accusé de réception en préfecture
0182000680020240916-DELIB2024236-DL
Date de télétransmission : 24/09/2024
Date de réception préfecture : 24/09/2024

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **DECIDE D'ATTRIBUER** les lots aux entreprises suivantes pour un montant total de 473 465,14 C HT :

- Lot 1 « Terrassement – VRD – Espaces verts à l'entreprise MARQUET - 15100 Saint-Flour pour un montant de 268 386,64 C HT (tranche ferme),
- Lot 3 « Maçonnerie générale » à l'entreprise MARQUET – 15 100 Saint-Flour pour un montant de 95 668,50 C HT,
- Lot 6 « Equipements » à l'entreprise AGECE – 64990 LAHONCE pour un montant de 109 410,00 C HT ;

↓ **DECLARE** sans suite le lot 2 et **DECIDE DE RELANCER** la consultation pour le lot 2 en proposant un cahier des charges ajusté, sobre et respectant le cadre financier ;

↓ **DECIDE DE PRECISER** le cahier des charges **ET DE NEGOCIER** auprès de toutes les entreprises soumissionnaires pour les lots 4 et 7 ;

↓ **DECIDE DE NEGOCIER** auprès des entreprises soumissionnaires pour le lot 5 ;

↓ **DECIDE DE PRECISER** et **DE NOTIFIER** les marchés correspondants aux entreprises retenues ci-dessus sous réserve d'attribution des autres lots, dans le respect du délai de validité des offres prévu au règlement de consultation ;

↓ **AUTORISE** Madame le Président à notifier les marchés déclarés sans suite correspondants au titre d'une délégation spécifique en vertu de l'article L2122-21 du CGCT ;

↓ **AUTORISE** Madame le Président à signer tout document administratif pour l'exécution du présent marché dans le respect du cadre budgétaire fixé.

POUR : 64 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (MME Nadine JANVIER)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

The image shows a circular official stamp of the "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-FOUR COMMUNALE". Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' and 'P' followed by a long horizontal stroke.